



Compte rendu
Conseil municipal de Plouhinec
1 Avril 2021 à 19h00

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, BOUVIER Claude, FRENEY Françoise, HELIAS Marie-Pascale, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, LAUTREDOU Marie-Cécile, THOMAS Yves, JEZEQUEL Christine, LE BARS Florian.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : David POQUET a donné procuration à Sylvie LE BORGNE, Frédéric AUTRET a donné procuration à Yves THOMAS.

ABSENTS : GUILLEMIN Jacques, PALUD Isabelle.

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a transmis, conformément à l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, avec la convocation, l'état des indemnités dont bénéficient les élus du conseil municipal de la commune au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat et société afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 ;
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Armelle Streiff Le Bozec comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de Madame Armelle Streiff Le Bozec comme secrétaire de séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2021.

3) COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire salue Monsieur Thierry Roch, responsable de la trésorerie de Douarnenez, présent ce soir pour la présentation des comptes de gestion et lui passe la parole.

Monsieur Roch décrit la situation de la commune aux membres du conseil municipal et présente les comptes de gestion pour l'année 2020.

Il indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 24 pour
- Décide d'approuver le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

4) COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET SPANC

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du SPANC.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre ;
- 24 pour ;

Décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget SPANC établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

5) COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du lotissement Anjela Duval.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 24 pour

- Décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget du lotissement Anjela Duval établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

6) COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du lotissement sis rue René Quillivic.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 contre
- 21 pour

- Décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget du lotissement sis rue René Quillivic établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

7) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE 2020

Cf. Annexe n°2.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe en charge des finances de la commune. Cette dernière fait état de la situation financière et reprend l'ensemble des documents transmis aux conseillers et les explique un par un pour une parfaite information aux conseillers.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget commune de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
	DEFICIT	EXECEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXECEDENT
Fonctionnement			4 386 404,84	5 769 957,25	+ 1 383 552,41		+1 383 552,41
Investissement		+ 135 003,77	4 938 358,42	5 108 677,53	+ 170 319,11		+ 305 322,88
Totaux		+ 135 003,77	9 324 763,26	11 013 638,55	+ 1 553 871,52		+ 1 688 875,29

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 voix contre
- 20 voix pour

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés ;

8) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET SPANC 2020

Cf. Annexe n°3.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe en charge des finances de la commune. Cette dernière fait état de la situation financière et reprend l'ensemble des documents transmis aux conseillers et les explique un par un pour une parfaite information aux conseillers.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget SPANC de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
	DEFICIT	EXCED ENT	MAND AT	TIT RE		DEFICIT	EXCED ENT
Fonctionnement	- 2 24 7,4 0		16 950	10 8 40	- 6 1 1 0	- 8 35 7,40	
Investissement		60 379,15					60 379,15

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 voix contre
 - 23 voix pour
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
 - Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés ;

9) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL 2020

Cf. annexe n°4.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe en charge des finances de la commune. Cette dernière fait état de la situation financière et reprend l'ensemble des documents transmis aux conseillers et les explique un par un pour une parfaite information aux conseillers.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget du lotissement Anjela Duval de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
	DEFICIT	EXECCEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXECCEDENT
Fonctionnement		17 641,48	61 167,76	35 072,10	- 26095,66	- 8445,18	
Investissement	- 4575,17			61 167,17	61 167,17		15 412

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 voix contre
- 23 voix pour

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés ;

10) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC 2020

Cf. Annexe n°5.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe en charge des finances de la commune. Cette dernière fait état de la situation financière et reprend l'ensemble des documents transmis aux conseillers et les explique un par un pour une parfaite information aux conseillers.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget du lotissement sis rue René Quillivic de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
Fonctionnement			- 776 894,54	966 894,54	190 000,00		
Investissement			- 776 894,54	860 000	83 105,46		

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 voix contre
 - 20 voix pour
- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
 - Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020, définitivement closes et les crédits annulés ;

20h11 : une pause de quelques minutes est accordée par Monsieur le Maire le temps de la signature de l'ensemble des documents et registres.

20h17 : la séance reprend.

11) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE

Cf. Annexe n°6.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de **1 383 552,41 € au compte 1068 « réserves » du budget d'investissement 2021.**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 24 pour

Décide d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de **1 383 552,41 € au compte 1068 « réserves » du budget d'investissement 2021.**

12) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET SPANC

Cf. Annexe n°7.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose que le solde négatif du budget d'exploitation du SPANC d'un montant de **8 357,40 €** soit répercuté sur le budget d'exploitation 2021 au compte 002 « déficit d'exploitation reporté ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour

Décide d'approuver que le solde négatif du budget d'exploitation du SPANC d'un montant de **8 357,40 €** soit répercuté **sur le budget d'exploitation 2021** au compte 002 « déficit d'exploitation reporté ».

13) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Cf. Annexe n°8.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose d'affecter le déficit de fonctionnement du budget lotissement Anjela Duval d'un montant de **8 454,18 €** au compte 6521 « déficit du budget annexe » au budget communal 2021 (l'excédent d'investissement de **15 412 €** sera automatiquement imputé en supplément au compte 001 « excédent d'investissement reporté » du budget communal 2021 en section d'investissement).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour

Décide d'approuver d'affecter le déficit de fonctionnement du budget lotissement Anjela Duval d'un montant de **8 454,18 €** au compte 6521 « déficit du budget annexe » au budget communal 2021 (l'excédent d'investissement de **15 412 €** sera automatiquement imputé en supplément au compte 001 « excédent d'investissement reporté » du budget communal 2021 en section d'investissement).

14) AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC

Cf. Annexe n°9.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement du budget du lotissement René Quillivic, d'un montant de **190 000,00 €**, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour

Décide d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement du budget du lotissement René Quillivic, d'un montant de **190 000,00 €**, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

15) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- COMMUNE

Cf. Annexe n°10.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2021 de la commune :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 048 000,00	5 048 000,00
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédant) 0,00
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 048 000,00	5 048 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 093 200,00	4 220 126,12
O			
T			
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 750 000,00	315 552,00
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 305 322,88
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 850 000,00	4 850 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		9 898 000,00	9 898 000,00

Après avoir expliqué en détail le budget primitif 2021 de la commune, Madame Sylvie Le Borgne demande s'il y a des questions.

Monsieur Yves Thomas indique qu'il s'étonne du montant de 50 000 euros pour les illuminations.

Monsieur Le Maire lui répond : « il s'agit d'un projet d'illumination entre les villes d'Audierne et de Plouhinec.

Monsieur Yves Thomas précise : Ok, mais mettez 20 000 euros en ce cas ?

Monsieur le Maire complète : Non, non. Nous avons fait des réunions de travail avec la ville d'Audierne. Il s'agit d'un projet d'animations qui se tiendra durant les fêtes de Noël. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, durant les élections et même avant, que d'une part on manquait d'événements, de marqueurs de territoire événementiels contrairement aux territoires qui nous entourent ; d'autre part depuis plus d'un an il ne se passe rien, je pense que cet été il ne se passera rien encore, les gens sont en attente de plein de choses et c'est dans ce contexte là qu'avec Audierne on travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un projet d'animations qui se tiendra durant les fêtes de Noël, et qui sera de nature à redonner de l'attractivité au territoire, de se démarquer un petit peu de ce qu'il se fait ailleurs, et je l'espère, de créer une dynamique à l'issue contexte sanitaire que nous connaissons tous. »

Monsieur Yves Thomas répond : « Vous dites qu'il ne se passe rien, moi j'ai trouvé indécent que dans le dernier bulletin de la commune il n'y ait aucune ligne ou photo des bénévoles qui ont œuvré sur la course cycliste l'année dernière. Maintenant, concernant la maison des associations, vous avez cité 50 000 euros. Il est où le projet ? »

Monsieur le Maire lui répond : « Il a été présenté au dernier conseil municipal. Pour rappel, le projet se présente dans le cadre de la rénovation thermique, comme avec la salle Chez Jeanne et la salle omnisports, que l'on vient de soumettre d'ailleurs à la préfecture dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments. Je ne sais pas si vous passez devant de temps en temps ; mais regardez l'état des ouvrants par exemple. Il s'agit d'entretenir ces bâtiments communaux et de faire en sorte qu'à l'avenir ce ne soit plus des passoires énergétiques, de les équiper comme il faut et de manière à ce que les gens puissent les utiliser.

Madame Sylvie Le Borgne rappelle que ce dossier a été présenté au dernier conseil municipal dont la présentation de la subvention au titre de la DSIL. (Dotation de soutien à l'investissement local).

Monsieur Yves Thomas répond : « l'intention est louable mais je ne vois pas le projet dans un bâtiment qui n'a pas d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) ».

Monsieur le Maire indique : « Ce bâtiment sera rendu accessible et servira aux associations, c'est cela le projet. »

Monsieur Thomas demande : « pour l'église Saint-Winoc, je m'étonne que l'on fasse du parquet dans l'église. Vous avez eu l'autorisation de l'ABF ? (Architecte des bâtiments de France) »

Monsieur le Maire répond : « vous parlez des caractéristiques techniques ; si c'est fléché en ce sens, j'imagine que oui, on s'attache toujours à demander l'avis des services de l'Etat pour ce genre de chose. »

Madame Marie Cécile Lautérou demande : « quelles particularités aura le jardin médiéval qui sera réalisé en régie pour un montant de 50 00 euros ; c'est de l'achat de matériel ? »

Madame Solène Julien Le Mao répond : « en fait c'est un jardin médiéval, médicinal et participatif qui sera mis en place avec l'association Cap sur l'osier. Le but de ce jardin est d'utiliser ce parc sous utilisé ; en été par exemple quand il fait vraiment très chaud il y a quelques personnes qui y viennent mais il y a

une réelle mis en valeur qui doit être faite pour cet endroit. Les 50 000 euros représentent les treilles, les graines, les plantes. »

Madame Marie Cécile Lautrédou complète : « donc une enveloppe assez large. Et pour 10 000 euros, que faites vous à côté du Sulky ? »

Monsieur Rémy Le Coz indique : « un parking. Il y a tout l'enrobé à revoir. ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 contre
- 21 pour

➤ Approuve le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

16) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- SPANC

Cf. Annexe n°11.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2021 du SPANC :

EXPLOITATION		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 842,60	22 000,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	6 357,40	0,00
="	="	="
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	22 000,00	22 000,00
INVESTISSEMENT		
V O T E	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	60 379,15	0,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solda négatif)	(si soldo positif)
	0,00	60 379,15
="	="	="
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	60 379,15	60 379,15
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	82 379,15	82 379,15

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour

➤ Approuve le budget primitif 2021 du SPANC tel que présenté ci-dessus.

17) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Cf. Annexe n°12.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2021 du lotissement Anjela Duval.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 8 454,18 € et permet de solder le déficit de clôture de ce budget par un transfert au budget communal.

Idem pour l'excédent de clôture de l'investissement de 15 412 € qui bascule au budget communal.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00 8 454,18
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 8 454,18 (si excédant) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	8 454,18 8 454,18
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 412,00 0,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 (si solde positif) 15 412,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	15 412,00 15 412,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	23 866,18 23 866,18

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour

- Approuve le budget primitif 2021 du lotissement Anjela Duval tel que présenté ci-dessus et la bascule des résultats au budget communal.

18) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021- LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC

Cf. Annexe n°13.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2021 du lotissement sis rue René Quillivic :

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+	+	+
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 387 499,54	1 197 499,54
R E P O R T S	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 190 000,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 387 499,54	1 387 499,54

INVESTISSEMENT		
VOTE	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+	+	+
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	860 000,00	776 804,54
R E P O R T S	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 83 105,46
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	860 000,00	860 000,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	2 247 499,54	2 247 499,54

Monsieur Thomas demande : « peut-on avoir la liste des noms, les caractéristiques des personnes qui achètent ? »

Monsieur le Maire répond : « la liste des noms ? Alors là non. »

Monsieur Thomas précise : « le profil. »

Monsieur le maire répond : « on progresse. En fait, vous me demandez de m'adresser au notaire pour connaître le profil des acquéreurs ? Mais vous entendez quoi dans profil ? Nom, prénom, âge, profession, nombre d'enfants, revenus, ressources ? Je ne sais pas si on peut faire cela ? Cela ne se fait pas. En RGPD (règlement général sur la protection des données) cela ne se fait pas. Donc c'est non ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 contre
 - 21 pour
- Approuve le budget primitif 2021 du lotissement sis rue René Quillivic tel que présenté ci-dessus.

21h03 : une pause de quelques minutes est accordée par Monsieur le Maire le temps de la signature de l'ensemble des documents et registres.

21h09 : la séance reprend.

19) TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui précise que, conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020.

Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avéreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette

supplémentaire. Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2021, s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH. A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Pour rappel, les taux de 2020 pour la commune étaient les suivants :

- Taxe foncière du bâti (TFB) : 21,48 % ;
- Taxe d'habitation (TH) : 16,96 % ;
- Taxe foncière du non bâti (TFNB) : 54,87 %.

Considérant que le transfert de la TFB départementale aux communes (taux TFB du département de 15,97 %) ne constitue pas une augmentation de pression fiscale au regard des règles de liens.

Considérant que la volonté de l'équipe municipale est de ne pas modifier la pression fiscale au niveau local ;

Considérant que pour conserver une pression fiscale identique, le taux de foncier bâti à voter doit prendre en compte la part départementale de 15,97 % dans le taux global ;

Considérant que la part communale est de 21,48% ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Monsieur Yves Thomas prend la parole avant le vote et indique : « nous allons voter contre ces taux car nous considérons qu'il aurait été bien et bienvenu pour de nombreuses personnes qui traversent une crise de diminuer les taux ».

Madame Sylvie Le Borgne répond : « je vous rappelle que vous avez été élus pendant 6 ans et que pendant 6 ans vous avez eu l'opportunité de baisser les taux pour les contribuables. »

Monsieur Yves Thomas précise : « c'est vrai que pendant 6 ans, nous avons été élus. C'est vrai que nous n'avons pas baissé mais nous ne les avons pas augmentés. Par contre, on n'est pas dans la même situation. On fait face à une situation comme on en a rarement connue. »

Monsieur le Maire complète : « ne pas baisser les taux d'imposition n'empêchera pas de se tenir au plus près de la population. Et notamment des plus fragiles. Et je peux vous garantir que l'équipe municipale depuis le début du mandat elle est constamment, jour après jour, auprès des plouhinecois les plus fragiles. Là, Monsieur Thomas, vous êtes dans la démagogie. Mais je peux vous dire que le travail au quotidien, et je pense à Annie (l'adjointe aux affaires sociales) ; je pense à tous les agents de la commune, qui depuis le début que nous sommes élus, sont tous les jours auprès des plus fragiles. On en parlera peut-être tout à l'heure sur le volet associatif également mais là, j'estime que vous êtes dans la démagogie pure, dans la politique pure, telle que les gens ne l'aiment pas. Mais je vous le garantis, nous sommes présents auprès des plus fragiles et on continuera à être présents. Il n'y a aucun souci là-dessus, et je pense que depuis un an, nous l'avons largement prouvé. Les retours de la population nous confortent dans ce que je dis là. »

Monsieur Yves Thomas indique : « après, il n'y a pas que les plus fragiles. Il y a aussi des personnes qui ne sont pas encore fragiles et qui subissent de plein fouet cette pandémie et qui échappent au CCAS. »

Madame Sylvie Le Borgne indique : « mais si vous avez des noms de personnes, donnez-les-nous car s'il y a des personnes qui ont besoin d'aide, nous sommes là pour cela, et je pense qu'Annie la première, elle est prête à les recevoir ».

Monsieur le Maire précise : « Je réaffirme ce que je viens de dire, je peux vous garantir que c'est mon cas et c'est le cas des élus de la majorité mais, ce qu'il se passe depuis un an est au cœur de nos

préoccupations. Dans ces conditions-là, nous avons aussi besoin de ressources pour bâtir nos budgets, car nos budgets, on va devoir les bâtir à l'avenir en tenant compte notamment de ces besoins, que la population va exprimer au regard des difficultés qui vont peut-être s'accroître. Ce qui se passe aujourd'hui nous touche au plus profond de nous-mêmes, car nous sommes en première ligne, les agents, les élus mais cela va au-delà de cette démagogie que j'entends ce soir. »

Monsieur Jean-Jacques Guillou indique « il faut également noter que la pression fiscale globale diminue car la taxe d'habitation est supprimée. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 contre
- 2 Abstentions
- 21 pour

➤ Approuve pour 2021 :

- De fixer le taux d'imposition à hauteur de 37,45 %, regroupant le taux communal et le taux départemental, pour la taxe foncière bâti ;
- De maintenir un taux de 16,96 % pour la taxe d'habitation ;
- De maintenir un taux de 54,87 % pour la taxe foncière (non bâti).

20) SUBVENTION 2021 DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET CCAS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention au CCAS pour un montant de 12 500 €.

Pour l'année 2020, la subvention allouée au CCAS a été de 23 500 €. Après consommation des crédits, le CCAS bénéficie d'un résultat prévisionnel de fonctionnement excédentaire reporté d'environ 15 000 € pour 2021.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Monsieur Yves thomas indique qu'il ne trouve pas cela logique.

Madame Sylvie le Borgne indique : « cela ne sert à rien d'affecter des sommes qui ne serviront pas. Ce n'est pas une bonne gestion de faire cela. Il faut affecter les bonnes sommes. Et si effectivement en cours d'année il s'avère que nous avons besoin de plus d'argent au CCAS pour aider les familles, alors bien entendu le budget communal y pourvoira. Nous avons à ce titre une enveloppe pour dépenses imprévues qui peut très bien être affectée à cela. »

Monsieur le Maire complète : « encore une fois, le budget voté ce soir n'est pas figé. S'il faut faire des modifications nous les ferons, et nous assumerons notre responsabilité ».

Monsieur Yves Thomas dit : « Vous divisez le budget CCAS par deux. »

Monsieur le Maire lui répond : « Mais non. Mais je m'interroge Monsieur Thomas ; vous avez fait un mandat avant. Le budget est légèrement supérieur à celui de l'année dernière, du fait des reports de l'année dernière. C'est quand même incroyable qu'après 6 ans de mandat vous en soyez à faire des interventions comme cela. Je suis désolé, mais moi je n'ai jamais vu cela. »

Madame Annie Auffret indique : « le report à nouveau en 2020 du CCAS était de 5554 € et que le report à nouveau début 2021 était de 14 556 €. Donc pratiquement trois fois le report à nouveau de l'année dernière. Avec la subvention demandée, nous arrivons à 28 500 € au niveau du budget, soit à peu près 1 000 € de plus. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 3 abstentions
- 21 pour

- Approuve l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 12 500 € pour l'année 2021.

21) MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cf. Annexe n°14.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Pascal Druon pour les modalités d'attributions des associations. Il explique les différentes modalités et rappelle point par point en détail les montants par critères.

Monsieur Pascal Druon propose aux membres du conseil municipal d'approuver les critères d'attribution des subventions aux associations présentés en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 3 abstentions
- 21 pour

- Approuve les modalités d'attribution des subventions aux associations telles que présentées en annexe n°14.

22) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Avant d'étudier les subventions aux associations, monsieur le maire prend la parole et s'adresse aux associations, notamment en difficulté du fait de la covid-19. Il indique qu'elles n'hésitent surtout pas à solliciter les élus pour les aider à surmonter cette difficulté. Cette année encore les élus seront à leur côté, d'une grande bienveillance.

Monsieur Pascal Druon expose aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions des associations pour l'année 2021 selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2021
Groupe scolaire des Ajoncs - OCCE	3 552,00 €
Assoc. Parents d'élèves Ajoncs (Act. Scol)	2 000,00 €
Ecole Maternelle et Primaire ND de Roscudon	462,00 €
Ecole Ste Anne (act. Scol.)	176,00 €
Ecole DIWAN Pont Croix	5 350,00 €
Div yezh Plozévet	220,00 €

RASED	296,00 €
CFA 22	33,00 €
MFR Poullan	99,00 €
Association sportive de Locquéran	154,00 €
Tennis Club du Cap Sizun	2 550,00 €
A.S.P Football	3 000,00 €
Pétanque loisirs Plouhinec	380,00 €
Cap Sizun Natation	600,00 €
Tamm Kreiz	250,00 €
Plaisance en Cap Sizun	500,00 €
Sport et détente	300,00 €
Centre nautique	2 500,00 €
Association Mascaret	510,00 €
Secours Populaire Français	250,00 €
Secours Catholique	250,00 €
Les Bibliothèques sonores	50,00 €
Cap Solidarité	150,00 €
Un fil à la patch	300,00 €
Atelier Tradition Décor	300,00 €
La Redadeg	350,00 €
Sud et Ouest	560,00 €
FNACA de Plouhinec	300,00 €
SNSM	600,00 €
TOTAL VERSE :	26 042,00 €

Par ailleurs, Monsieur Pascal Druon présente les différentes demandes de subventions exceptionnelles :

	ASSOCIATIONS	Nom de l'évènement	Montant voté
1	Centre Nautique	Coupe de France de Wave Ski 3/4/5 avril 2021	Examen en septembre
2	Centre Nautique	1 Bateau, 1 spectacle 2/3/4/5/6 juillet	0 €
3	Centre Nautique	Mise à l'eau bateau Jean Moulin 22/08	0 €
4	ASP	Souper du Pêcheur 31/07 & 13/08	Fonds COVID/ Examen en septembre
5	SUD OUEST maquettes	Exposition de maquettes	0 €
6	Cap Sizun Cyclisme	Organisation de Courses Cyclistes 5/09/21	3000,00 €
7	Cote waste (Claire Cariou)	Tour de Bretagne en vélo promotion 0 dechet	800,00 €
8	APE les Ajoncs	Voyage scolaire 1 semaine à Branféré	Examen en septembre
		Total:	3 800,00 €

Madame Marie Cécile Lautérou demande : « je m'étonne qu'un lancement de bateau comme le Jean-Moulin n'apparaisse pas dans la liste ? Ils n'ont peut-être pas fait de demande ? »

Monsieur le maire indique : « si, il y a une demande qui a été faite. Mais au regard des critères instaurés sur cette partie subventions événementielles, on a considéré, après échanges avec eux d'ailleurs, que cela ne rentrait pas dans les clous ; que le rayonnement minimal départemental n'était pas présent. Alors, cela est notre interprétation, la vôtre est peut-être différente, je comprends tout à fait. »

Madame Marie cécile Lautérou indique : « vous aurez la presse ; M. Moullec, vous et moi, nous habitons là ; nous savons très bien que les lancements de bateaux sont toujours un moment très particulier dans la communauté maritime. C'est un outil pédagogique exceptionnel qui remplacera la Louissette. Je trouve cela très étonnant que ce projet-là ne soit pas retenu. Je suis très étonnée et je les soutiens ».

Monsieur le Maire répond : « vous avez tout à fait le droit d'être étonnée, j'entends très bien, mais c'est le débat démocratique. Vous m'avez posé une question, je vous ai répondu ».

Monsieur Yves Thomas indique : « je ne suis pas encore habitué aux méthodes de calcul, mais pour pétanque loisirs, pourquoi c'est moins ? »

Monsieur Pascal Druon répond : « pour pétanque loisirs, dans leur demande sur le budget présenté, ils n'avaient aucune dépense pendant l'année 2020. En plus, ils avaient (atteints) pratiquement le seuil ; fin 2019 ils avaient le même (montant). Il y a 38 adhérents de Plouhinec. C'est pour cela qu'il y a moins ».

Monsieur Yves Thomas demande : « et pour l'association Mascaret ? »

Monsieur Pascal Druon indique : « Mascaret c'est une nouvelle association. Donc ils ont, de mémoire, 153 adhérents du Cap Sizun dont 51 adhérents de Plouhinec. »

Monsieur Le Maire complète : ce n'est pas un exercice simple d'établir des critères pour donner des subventions mais cela a au moins le mérite de clarifier les choses. Quand il y a des critères au moins on sait où l'on va. »

Monsieur Yves Thomas indique : « cela reste subjectif. Quand on parle de rayonnement par rapport à un lancement de bateau. »

Monsieur le Maire répond : « là, je parlais plus des critères de subventions de fonctionnement. »

Monsieur le Maire conclu en indiquant que l'équipe municipale reste bien sûr attentive aux difficultés des associations, notamment en cette période de pandémie, et que les associations en difficulté ne doivent pas hésiter à contacter les élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 24 pour

- Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus pour l'année 2021 ;
- Approuve l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations telles que présentées ci-dessus pour l'année 2021 ;
- Dit que les demandes tardives ou complémentaires seront examinées en septembre.

23) CHARTE YA D'AR BREZHONEG – DECLINAISON POUR PLOUHINEC

Monsieur le maire passe la parole à Madame Armelle Streiff Le Bozec pour la déclinaison de la Charte Ya d'Ar Brezhoneg. Avant, il précise que sur les 7 actions obligatoires et notamment l'action n°3, à l'origine il était noté : « *développer l'enseignement bilingue dans le bassin de population représenté par les communes de Plouhinec et d'Audierne Esquibien* », en fait, cette version est modifiée par « *développer l'enseignement bilingue dans la commune de Plouhinec* ».

Madame Armelle Streiff Le Bozec rappelle aux membres du conseil municipal que, lors du conseil municipal du 10 décembre 2020, le lancement de la démarche de certification de la charte a été voté et le maire a été autorisé à signer avec l'office de langue bretonne (OPAB) tout document pour entreprendre la démarche de certification et une convention.

Il est présenté au conseil municipal les actions de niveau 2 de la charte pour engagement de la commune et leur mise en œuvre durant le mandat 2020-2026 :

- 7 actions obligatoires :
 - Panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune ;
 - Cartons d'invitations bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie ;
 - Développer l'enseignement bilingue dans la commune de Plouhinec (promouvoir l'offre sur les comptes sociaux de la mairie) ;
 - Mettre en place des séances au minimum hebdomadaires d'initiation au breton dans les lieux d'accueil de la petite enfance : crèche de Plouhinec ;
 - Doter les classes bilingues des écoles publiques d'ATSEM bilingues ;
 - Prendre en compte la compétence de la langue bretonne lors du recrutement d'animateurs (dans les centre socio-culturels...) ;
 - Message bilingue sur le répondeur de la mairie et bilinguisation des messages d'attente.

- Une série d'actions facultatives est proposée :
 - Mettre en place un groupe de travail transversal afin de suivre la mise en place des actions de la charte « Ya d'ar brezhoneg » ;
 - Bilinguiser les informations données sur les panneaux d'information électroniques ;
 - Apporter un soutien financier pour l'apprentissage de la langue bretonne en immersion pour les élèves scolarisés à l'école Diwan de Pont-Croix ;
 - Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (articles dans le bulletin municipal, diffusion d'affiches...) ;
 - Favoriser l'apprentissage du breton pour les agents intéressés qui en font la demande ;
 - Informer le public quant à la possibilité de disposer d'une cérémonie de mariage bilingue ;
 - Constituer un fonds d'ouvrages en breton dans la médiathèque René Quillivic, alimenté régulièrement au fur et à mesure des nouvelles publications ;
 - Assurer la bonne écriture des noms de lieux bretons sur les panneaux et le cadastre ;
 - Lors de la création de nouvelles dénominations publiques (noms de lotissements, de rues, d'équipements...) s'attacher à ce que les toponymes bretons soient écrits correctement ;
 - Doter la mairie d'un logo bilingue ;
 - Mot du maire bilingue dans le magazine municipal ;
 - Papier à entête bilingue...

Monsieur le Maire précise : « cette charte s'inscrit dans un mouvement qui est décliné au niveau régional, au niveau départemental, et dans les différentes communes. J'en veux pour preuve les trois communes qui nous entourent, Plozevet, Pont-Croix et Audierne. Il faut préciser que les remplacements de panneaux, de courriers et autres modifications ne se feront que progressivement de l'épuisement des stocks existants. Précision également au niveau de la création d'une filière bilingue, que si une filière bilingue se met en place, se sera après consultation de la population concernée ; on consultera les parents d'élèves, on consultera l'école et les professeurs. Et s'il s'avère, après consultation qu'il y a des besoins, on pourra alors s'orienter vers la création d'une filière bilingue pour peu comme je le dis qu'il y en ait l'envie auprès de ces gens-là. Sur le soutien à Diwan, oui, c'est une démarche globale notamment au niveau du Cap. »

Madame Marie Cécile Lautrédou indique : « je trouve cette démarche très bien, vous le savez, j'y suis favorable. Cependant, se pose la question de la suite au collège. Suivre une filière bilingue actuellement contraint les enfants à aller au collège à Quimper en internat... Or, dire que le Cap soutient la démarche ok, mais à un moment donné, les élus n'ont pas soutenu Mervent (Association de promotion de langue bretonne) non plus. »

Monsieur le Maire : « je ne peux pas parler pour mes collègues. »

Madame Cécile Lautrédou précise : « c'est surtout la politique de motivation, quand je vois comment les jeunes ne veulent plus faire du breton, c'est là qu'il faut travailler. »

Monsieur le Maire indique : « oui, surement. »

Monsieur Thomas demande : « a-t-on une idée du coût de cette charte ? »

Monsieur le Maire répond : « nous n'avons pas fait le calcul de ce que cela représente mais je vous ai indiqué précédemment que ce qui aurait pu coûter ce sont les remplacements de panneaux, de papier à en tête et cela se fera au fur et à mesure de l'épuisement des stocks existants. »

Madame Armelle Streiff Le Bozec précise : « oui, il ne faut pas se leurrer, certaines actions nécessitent une dépense par exemple, lorsque la commune met en place un panneau bilingue, cela à un coût. Mais le conseil départemental attribue des subventions pour financer ce surcôt et la commune va lui adresser une demande d'aide financière. Pour le répondeur de la commune également, il est prévu qu'il soit

adapté. A la médiathèque, les achats d'ouvrages en breton étaient déjà prévus sur le budget avant même la signature de la Charte. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
- 3 abstentions
- 21 pour
 - o Approuve le label visé par les actions de niveau 2 de la charte et ainsi, que la commune s'engage dans la mise en œuvre de ces actions sur la durée du mandat 2020-2026 ;
 - o Nomme l'adjointe à la culture et à la langue Bretonne madame Streiff Le Bozec, accompagné d'un agent territorial volontaire, pour s'assurer de l'application de la charte.

24) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL PORTUAIRE D'AUDIERNE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que, par délibération du 11 juin 2020 complétée par délibération du 24 septembre 2020, le conseil de la commune de Plouhinec a désigné ses représentants aux diverses instances et organismes.

A cet égard, il a été proposé au conseil municipal de proposer Monsieur Le Maire, Yvan Moullec comme membre titulaire du conseil portuaire et Monsieur Marc-Ange Biolchini, adjoint au maire en charge des affaires relatives au domaine maritime, à la pêche et à la plaisance en qualité de suppléant.

Le mandat de 5 années ayant expiré en début d'année 2021, il convient de renommer pour les 5 prochaines années des représentants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Le Maire, Yvan Moullec comme membre titulaire du conseil portuaire et Monsieur Marc-Ange Biolchini, adjoint au maire en charge des affaires relatives au domaine maritime, à la pêche et à la plaisance en qualité de suppléant, pour le mandat 2021-2026 du conseil portuaire.

25) PRIX DES LIVRES MENEZ-DREGAN – MISE A JOUR ET NOUVEAUTES

Madame Sylvie Le Borgne indique que, du fait de la réévaluation tarifaires opérée par les éditeurs sur les livres proposés à la vente à Menez Dregan et Tréouzien, il est nécessaire d'opérer une mise à jour de la grille tarifaire, comme suivant :

DESIGNATION LIVRES MENEZ DREGAN (Nom du livre, auteur, édition)	ANCIENS PRIX	NOUVEAUX PRIX
Questions réponses ! la préhistoire. EDITION NATHAN	6.95€	7.40€
Les meilleures crêpes et galettes	-	5.00€

De Clémentine Perrin-Chattard Edition Jean Paul Gisserot		
Le pain De Dany Mignotte Edition Gisserot gastronomie	-	5,00 €
Contes et légendes de nos moulins De Philippe Landry Edition SUTTON	-	13,00 €
Les moulins à eau en France De Michèle Morin et Emile C Edition SUTTON	-	20,20 €

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions
- 24 pour
 - o Approuve les nouveaux prix proposés pour les livres de la boutique Menez-Drégan et du Moulin de Tréouzien.

26) PLAN PURIANNUEL JEUNESSE

Madame Sylvie Le Borgne propose aux membres du conseil municipal de définir une politique enfance-jeunesse pour la durée du mandat, un projet global en faveur des enfants et jeunes plouhinecois de 0 à 17 ans.

Ce projet met en valeur les actions communales en cours : accueil de jeunes enfants sur la commune, soutien aux établissements scolaires et aux élèves de Plouhinec, le Conseil Municipal des Jeunes, les tickets « cinéma » à Noël.

Il prévoit également de nouvelles orientations pour maximiser l'accompagnement des jeunes par des actions ciblées sur la citoyenneté et le vivre ensemble, l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et par un accompagnement à l'autonomie :

- Un dispositif « argent de poche »
- Un partenariat avec Diwan
- Le chèque-sport
- Des aménagements de loisirs jeunes sécurisés
- Le dispositif « braderie des jeunes »
- Le mois du sport
- Les jeunes, la culture et la médiathèque
- Le dispositif « prêt d'honneur étudiant »
- Le forum emplois saisonniers
- Des animations jeunes au PICS
- Les jeunes et les solidarités

Pour sa mise en œuvre, il s'appuie ainsi sur un partenariat avec les associations qui interviennent sur le territoire communal, les structures municipales (médiathèque, crèche, services techniques) et les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocation Familiales, etc.).

En 2021, plusieurs actions sont envisagées :

- **Un dispositif « argent de poche »** : proposé afin de permettre aux jeunes de 16 à 17 ans d'effectuer de courtes missions de proximité sur des demi-journées, en lien avec l'amélioration du cadre de vie. Ils seraient accompagnés par le personnel communal et bénéficieraient d'une indemnité forfaitaire de 15 euros par jour (dans la limite d'une demi-journée).
 - **Un budget prévisionnel de 3900 euros est envisagé.**
Il s'agit d'un financement communal qui comprend notamment l'indemnisation des jeunes, l'achat éventuel de petit matériel et d'équipements de travail.

- **Un soutien à l'association DIWAN** : pour favoriser l'apprentissage de la langue bretonne et encourager le bilinguisme précoce.
A ce jour, aucun établissement scolaire de la commune ne propose ce type d'enseignement. Une subvention sera ainsi versée en fonction du nombre d'élèves plouhinecois accueillis dans l'établissement : 1 000 euros pour un élève de maternelle et 450 euros pour un élève d'élémentaire. Cette action s'inscrit également dans le cadre la charte Ya d'ar brezhoneg.
 - **Un budget prévisionnel entre 6500 et 8000 euros est envisagé.**

- **Un « chèque sport »** pour inciter les jeunes de 11 à 13 ans à s'inscrire dans une pratique sportive licenciée dans un club de Plouhinec, dans la limite d'un chèque par jeune et par an. Cette subvention d'un montant de 15 euros serait versée directement aux associations, en complément de la subvention communale habituelle.
 - **Un budget prévisionnel de 600 euros est envisagé.** *(Sur la base de 40 demandes)*

Madame Cécile Lautrédou demande : « est-ce que vous croyez que 15 euros c'est cela qui motive un jeune ? »

Madame Sylvie Le Borgne répond : « alors 15 euros, ce n'est pas anodin, ce montant est fixé car il est exonéré de charges sociales. »

Monsieur le Maire complète : « il ne faut pas voir cela juste sous l'aspect financier. Il y a aussi l'aspect pédagogique. Il ne s'agit de proposer un emploi auquel un jeune peut accéder... »

Madame Cécile Lautredou précise : « je parlais du chèque sport ».

Monsieur le Maire : « ok pardon ; le chèque sport c'est une manière de ramener les jeunes vers les associations sportives notamment, en prenant en charge une partie du coût d'une licence, et aussi un côté incitatif ».

Madame Sylvie le Borgne complète : « ce montant a été choisi en rapport à la somme que la Région donnait il y a quelques années déjà pour l'achat d'une licence. Nous nous sommes un peu calqués là-dessus. ».

Madame Marie Cécile Lautrédou indique : « Oui mais je vous dis cela car, avec la crise du covid, c'est la deuxième année que des cours sont annulés et là, ce n'est pas 15 euros, ce sont des centaines d'euros. Les associations ne peuvent pas rembourser car, bien évidemment il en va de leur survie. Par ailleurs, beaucoup de parents ont indiqué qu'ils n'inscriront pas leurs enfants en septembre. Et quand ce sont deux ou trois enfants à plusieurs centaines d'euros, pour la deuxième année consécutive, il faut

s'attendre à ce que les parents n'inscrivent pas leurs enfants en septembre. Est-ce que l'on peut faire quelque chose à ce niveau-là sinon les clubs vont s'arrêter ? ».

Monsieur le Maire lui répond : « tout à l'heure quand j'évoquais les aides pour les associations qui sont victimes de la pandémie, c'est essentiellement à cela que je pensais. En effet, je sais que nous allons nous trouver face à ce problème au mois de septembre. C'est quelque chose que nous allons suivre de près. »

Monsieur Yves Thomas demande : « Avec le confinement que l'on va avoir, est-il possible d'ouvrir le Pumptrack ? »

Monsieur Le Maire précise : « Le Pumptrack pour l'instant il est en finition. On va vraisemblablement vers une annulation de l'inauguration (prévue les 22 et 23 mai 2021) et nous allons nous rapprocher des organisateurs et visiblement on va vers une seconde date, à savoir les 10 et 11 juillet. Mais cela fait partie des choses que nous devons finaliser d'ici la semaine prochaine. »

Monsieur Yves thomas indique : « Moi je ne vous parle pas de l'inauguration. Je vous parle des enfants qui vont rester 15 jours -trois semaines à la maison ? »

Monsieur le Maire lui répond : « On ne va pas l'ouvrir tant que le chantier n'est pas fini. Et une fois fini, nous appliquerons *stricto sensu* les consignes que l'Etat nous dictera en matière de rassemblement. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on ne peut pas se retrouver à plus de 6 personnes. Donc, de un, il n'est pas fini, de deux, quand il sera fini, il faudra que nous regardions de près sous quelles conditions nous pouvons l'ouvrir. Nous ne ferons pas les choses en dépit du bon sens. Et si nous avons des consignes de ne pas l'ouvrir ou de l'ouvrir sous conditions ; nous appliquerons les consignes que la préfecture nous donnera, car c'est comme cela que ça se passe. »

Monsieur Yves Thomas dit : « L'ouverture c'est la mairie, la préfecture n'a rien à voir là-dessus. »

Madame Solène Julien Le Mao indique : « Et donc, on va l'ouvrir et quand il y aura douze personnes ou plus, on va faire quoi ? »

Monsieur Yves Thomas indique « Prenez des dispositions ».

Monsieur le Maire répond : « Monsieur Thomas, l'ouverture nous la ferons quand le chantier sera fini et sous réserve que les dispositions qui sont prises aujourd'hui dans le cadre du Covid nous permettent de l'ouvrir ; et si on nous permet de l'ouvrir nous verrons après dans quelles conditions. Mais ce n'est pas moi, enfin cela vous a peut-être échappé, mais ici, depuis un an, nous faisons les choses dans les règles et pas autrement. On respecte, que ce soit en matière de PLU, de loi littoral, d'ouvertures des aires de jeux ou des salles, on se conforme à la législation. C'est comme cela que ça passe maintenant. Alors cela va peut-être vous paraître bizarre, mais c'est comme cela, que ce soit en matière d'attribution des subventions ou d'autorisation d'occupations du domaine public, on se tient aux consignes de l'Etat, et notamment du Préfet depuis un an dans le cadre de la lutte contre le Covid. Et on ne fera pas les choses

autrement. J'entends bien votre demande et quelque part je la partage, je rêverai que le pumtrack soit fini et qu'on puisse l'ouvrir aux jeunes mais en l'état des choses ce n'est pas possible. »

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 11 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 contre
 - 3 abstentions
 - 21 pour
- o Autorise la mise en œuvre du projet jeunesse et notamment les trois actions détaillées ci-dessus.

27) EMPLOI D'AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la prolongation de 11 mois d'un emploi aidé aux services techniques.

Il informe que le Parcours Emplois Compétences (PEC), déployé depuis le 1^{er} janvier 2018, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre de CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Bretagne est fixé à 65% du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale ».

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 18 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions
 - 23 pour
- o Autorise de recruter un C.U.I. pour les fonctions d'agent technique polyvalent pour une durée de 11 mois maximum ;
 - o Autorise de rémunérer l'agent sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées ;
 - o Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

28) QUESTIONS DIVERSES :

1) Madame Cécile Lautredou demande : je crois que nous sommes tous des enfants de Coluche et on parle de solidarité alors, qu'est-ce qu'on fait pour les Restos du Cœur en Cap Sizun ? Est-ce qu'on peut les héberger à Plouhinec, à savoir demander à la Région de les héberger provisoirement à Jean-Moulin ? C'est lamentable d'avoir cette polémique pour le Cap-Sizun. Quelle est votre position ? »

Monsieur le Maire indique : « déjà, même si cela concerne aussi les habitants de Plouhinec l'accès aux Restos du cœur, le sujet est sur la table de la communauté de communes depuis quelques semaines. Pour

les Ateliers Jean-Moulin, en lien avec la Région, cela n'a pas été possible malheureusement de les intégrer aux Ateliers. Il y a une association, c'est la Région..., voilà, ils ont besoin d'un bâtiment assez grand et il n'y a pas à Plouhinec aujourd'hui, un bâtiment à la capacité suffisante pour les accueillir. Je ne peux pas sur un claquement de doigts à réussir, mais je ne me résous pas à l'échec. Pour autant malheureusement, on a besoin des Restos du cœur, comme on a besoin des secours populaires et catholiques et de toutes ces institutions qui œuvrent au quotidien pour venir en aide aux gens. On essaye de trouver, mais malheureusement, moi, en tant que maire de Plouhinec, je n'ai pas aujourd'hui le local susceptible de pouvoir les accueillir et j'en suis bien désolé."

2) Monsieur Yves Thomas indique : « c'était juste un petit constat, j'ai lu dans la presse aujourd'hui que la communauté de communes faisait la promotion de la déchetterie Le Pape à Plouhinec. »

Monsieur le Maire répond : « ils peuvent, effectivement, le dossier est passé en tacite au niveau de la préfecture. J'ai eu l'occasion d'en parler en bureau communautaire l'autre jour, avec des problèmes de voirie qui ne manqueraient pas d'arriver et qui arrivent. J'ai bien précisé en bureau communautaire que la commune ne paierait certainement pas une 4 voies à cet endroit là et si je continue à avoir des retours de la population qui me dit que cet endroit est devenu très accidentogène, parce que cela circule dans tout les sens, des véhicules, des véhicules lourds, qui arrivent pour aller à la déchetterie, à un moment donné, il va falloir que je prenne des décisions. Encore une fois, je rappelle que ce dossier là ne respecte pas le PLU, ni la loi littoral, et que le permis d'aménager n'était pas conforme. Tout à l'heure, quand je vous disais que depuis un an l'équipe majoritaire faisait les choses en tenant compte des lois, c'est aussi à cela que je pensais. Et on parlera d'autres choses plus tard. Mais voilà, puisque c'est vous qui êtes à l'origine de cela, je vous invite à aller voir ; prenez une demie journée, gardez-vous donc là et regardez ce qu'il se passe. Et si un jour il y a un carton, ce ne sera pas de ma faute. C'est vous qui l'aurez cherché."

Monsieur Thomas dit : « C'est vous le maire, pas moi. »

Monsieur le Maire précise : « Mais c'est vous qui avez signé. Voilà, merci. »

La séance est levée à 22h24.



le maire,
Y. Noullac